



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 42445

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet d'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises. S'il aboutit, ce projet consisterait à taxer lourdement les consommations énergétiques des entreprises industrielles à partir de 2001. Or, pour les industries fortes consommatrices d'énergie, telle que l'industrie de la fabrication de la chaux, la réduction des consommations d'énergie fossile a toujours été une priorité et une nouvelle taxe ne saurait servir d'incitation complémentaire. En outre, les simulations réalisées montrent que l'impôt à acquitter serait huit fois supérieur aux allègements de charge sociales susceptibles de leur être restituées et représentait environ 8 % de la valeur ajoutée de ce secteur. En conséquence il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier de cette industrie ainsi que sa compétitivité vis-à-vis de ses voisins européens.

Texte de la réponse

La loi votée par le Parlement comportait des aménagements et des atténuations susceptibles de répondre aux préoccupations des auteurs de la question. Toutefois, la censure de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2000 par le Conseil constitutionnel fait disparaître l'objet de ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42445

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1228

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1949